

Santé, action sociale, culturelle et sportive

Un besoin de professionnels de la santé face aux évolutions démographiques

En 2013, un emploi guadeloupéen sur dix relève du domaine professionnel de la santé, action sociale, culturelle et sportive, correspondant à près de 15 000 emplois. Leur progression est particulièrement dynamique en hausse de 3,6 % par an entre 2008 et 2013. Cette évolution est la conséquence du vieillissement et de l'allongement de la durée de vie de la population guadeloupéenne. En 2013, 15 % de la population de l'archipel sont âgés de 65 ans et plus, soit deux points de plus qu'en 2008. D'ici à 2030, les 65 ans et plus devraient représenter 28 % de la population guadeloupéenne selon les projections.

Entre 2008 et 2013, l'ensemble des familles de métiers de ce domaine connaît une augmentation de l'emploi. Néanmoins, à l'exception de celle des professionnels du paramédical, ce sont les familles de métiers dont les parts de seniors sont les plus élevées qui progressent le plus rapidement. Ainsi, parmi les aides-soignants et les infirmiers, sages-femmes, un actif sur cinq est âgé d'au moins 55 ans tandis que chacune de ces familles a augmenté d'au moins 4 % par an sur les cinq dernières années. De même, les médecins et assimilés augmentent de 4,2 % annuellement entre 2008 et 2013 et près de 40 % d'entre eux sont âgés de 55 ans ou plus. À l'inverse, les professionnels du paramédical qui regroupent notamment des spécialistes de la rééducation,

des masseurs-kinésithérapeutes, des psychologues et des opticiens demeurent particulièrement jeunes (seul un actif sur dix est senior), voire tendent même à se rajeunir. En 2013, la moitié des professionnels guadeloupéens du paramédical est âgée de moins de 37 ans contre 40 ans en 2008.

Une spécificité des diplômes pour certaines familles de métiers

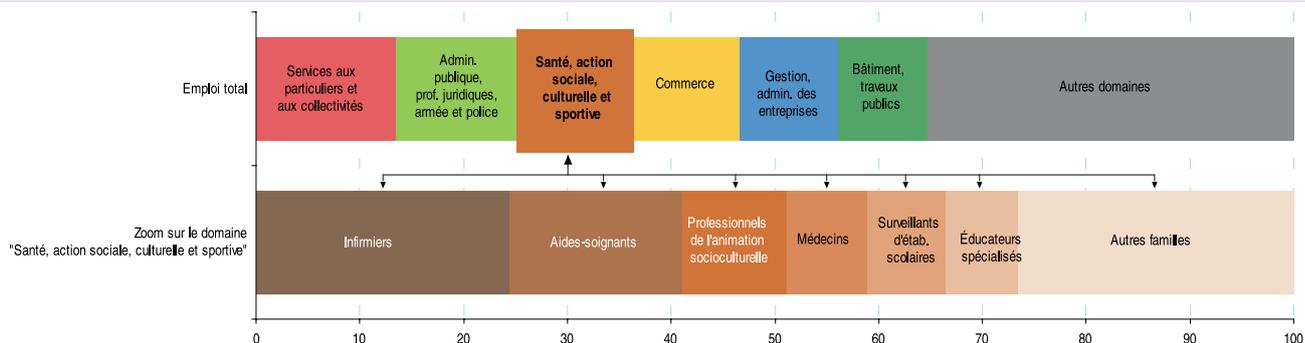
Le dynamisme des emplois de la santé, action sociale, culturelle et sportive devrait se maintenir. Outre le vieillissement prononcé de la population guadeloupéenne, la densité de médecins généralistes reste l'une des plus faibles de France (133 médecins généralistes pour 100 000 habitants contre 155 au niveau hexagonal en 2016). De même, celle des infirmiers est inférieure au niveau hexagonal (956 infirmiers pour 100 000 habitants contre 1 000 au niveau hexagonal). Les besoins associés à un fort niveau de renouvellement des départs à la retraite, pourraient entraîner de possibles tensions sur les recrutements de personnel de la santé dont la spécificité et la normalisation conditionnent fortement les embauches. L'exercice des métiers d'infirmiers et de médecins est particulièrement encadré et leur accès est soumis à l'obtention de diplômes spécifiques eux-mêmes réglementés par un *numerus clausus*. En lien avec cette spécificité, les mobilités professionnelles vers ou

en dehors de ces deux familles de métiers restent dès lors particulièrement faibles. De même, l'emploi est fortement concentré dans le secteur économique de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (82 % des emplois).

Un domaine professionnel féminisé

Les métiers de la santé, action sociale, culturelle et sportive tendent à cumuler plusieurs risques psychosociaux. Deux tiers des actifs occupés déclarent être exposés à au moins trois types différents de risques. Les principaux sont, d'une part, ceux de rapports sociaux difficiles et d'autre part, les risques liés à l'intensité du travail et la pression temporelle. Dans certains cas, le travail s'effectue de nuit ou en horaires décalés. De plus, les métiers de la santé, en particulier les aides-soignants et les infirmiers sont parmi les plus exposés à des risques générés par des agents biologiques et chimiques. Toutefois, à l'exception des professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants où les contrats à durée limitée prédominent, l'insécurité de l'emploi apparaît moins marquante. Le domaine professionnel de la santé, action sociale, culturelle et sportive reste largement féminisé où trois actifs occupés sur quatre sont des femmes. Celles-ci sont majoritaires dans l'ensemble des familles de métiers à l'exception de celle des médecins et assimilés. ■

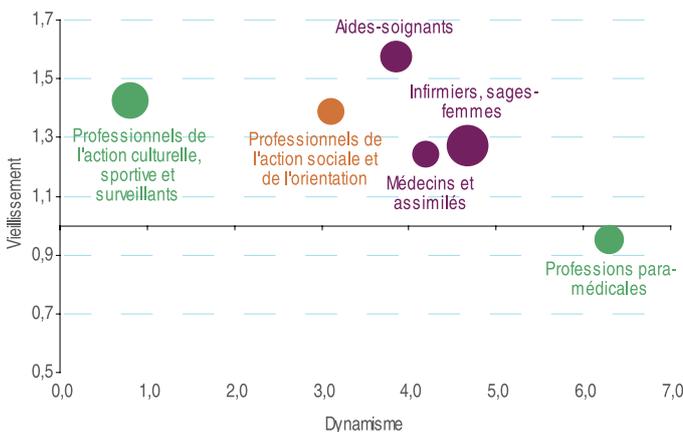
63 Poids de l'emploi du domaine de la santé, action sociale, culturelle et sportive dans l'emploi total et répartition de ce domaine selon les principales familles de métiers (niv. fap 225) qui le composent en 2013 (en %)



Lecture : le domaine de la santé, action sociale, culturelle et sportive représente 11 % des emplois parmi lequel 25% sont des infirmiers.

Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

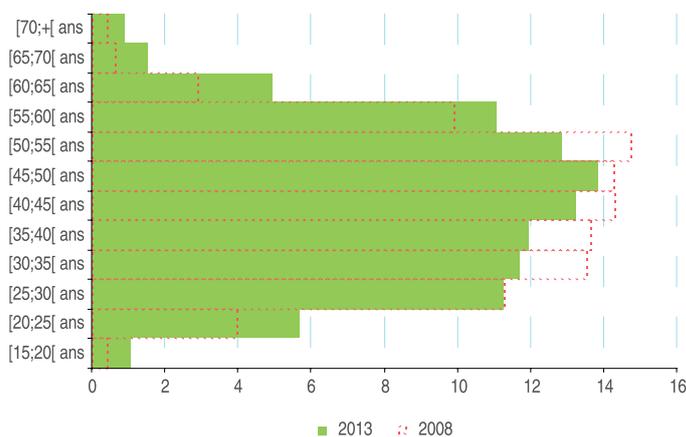
64 Dynamisme et vieillissement des familles professionnelles (niv. fap 87) du domaine de la santé, action sociale, culturelle et sportive entre 2008 et 2013



Lecture : les aides-soignants représentent 17 % de l'emploi du domaine. L'emploi a augmenté de 3,8 % par an entre 2008 et 2013. La part des seniors est supérieure à 20 %, en augmentation par rapport à 2008.

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

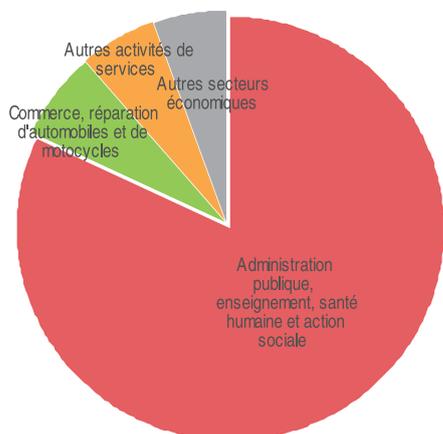
65 Pyramides des âges du domaine professionnel de la santé, action sociale, culturelle et sportive en 2008 et 2013 (en %)



Lecture : en 2013, 12 % des effectifs du domaine de la santé, action sociale, culturelle et sportive ont entre 35 et 39 ans.

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

66 Répartition de l'emploi du domaine professionnel de la santé, action sociale, culturelle et sportive par secteur économique en 2013 (en %)



Lecture : en 2013, 82 % des emplois du domaine relèvent du secteur économique de l'Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale. Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

67 Proportion d'actifs occupés exposés aux facteurs de risques psychosociaux (RPS en 2013, en %)

Santé, action sociale, culturelle et sportive	
Intensité du travail et pression temporelle	67
Manque d'autonomie, de marges de manœuvre	60
Demande émotionnelle	47
Rapports sociaux difficiles	77
Manque de coopération, de soutien	25
Conflits, harcèlement	46
Manque de reconnaissance	52
Conflits de valeurs	36
Insécurité économique	18
Exposé à 3 dimensions ou plus	66
Exposé aux 6 dimensions de RPS	3

Champ : France entière ; ensemble des actifs occupés.

Source : Dares-Drees-DGAFP-Insee, enquêtes Conditions de travail ; traitement Dares.

Fiche métier

Aides-soignants

Les aides-soignants regroupent 17 % des emplois du domaine de la santé, action sociale, culturelle et sportive, soit 2 400 emplois en 2013. Ces aides réalisent, au sein d'hôpitaux, de cliniques, de maisons de retraite ou dans le cadre de services à domicile, l'ensemble des soins à caractère non médical des patients, à savoir des soins d'hygiène et de confort (toilette, repas, installation, etc.).

Cette famille professionnelle regroupe également les aides puéricultrices en crèche ou les aides de professions paramédicales. Entre 2008 et 2013, l'emploi des aides-soignants en Guadeloupe a augmenté annuellement de 4 % à un rythme proche de celui des infirmiers et sages-femmes avec lesquels ils travaillent en collaboration ou sous leur responsabilité.

Ce dynamisme de l'emploi lié au vieillissement de la population, associé à un renouvellement des effectifs (un aide-soignant sur cinq est âgé d'au moins 55 ans en 2013), devrait probablement générer des recrutements dans les années à venir. Dans un contexte d'évolution de l'organisation des soins en faveur de la médecine ambulatoire et des services de soins à domicile, les perspectives d'embauche d'aides-soignants continueraient d'être favorables.

De plus, le vieillissement des aides-soignants guadeloupéens est particulièrement rapide : la part des seniors est en 2013 une fois et demie plus importante qu'en 2008.

Un métier aux multiples contraintes

L'accès aux métiers d'aides-soignants reste ouvert à des personnes non-titulaires du baccalauréat mais nécessite la possession d'un diplôme d'État d'aide-soignant dont la durée de formation est inférieure à un an. Ce dernier peut également être acquis par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Ainsi, l'obligation de détention de cette certification peut accentuer les difficultés de recrutement. En Guadeloupe, un tiers des projets de recrutement est jugé difficile pour l'année 2017. Signe d'une élévation du niveau de qualification, 23 % des aides-soignants sont, en Guadeloupe, titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat.

L'image du métier, jugé peu attractif, pourrait également accentuer les difficultés d'embauche malgré un salaire horaire net médian de 13,4 €. Le métier, considéré comme physiquement et psychologiquement exigeant, entraîne une part élevée de départs à la retraite consécutifs à des problèmes de santé. Ceci peut avoir pour conséquence d'accélérer les besoins. Les aides-soignants doivent faire face à des situations de tension avec le public, à des horaires décalés (travail de nuit ou le week-end), de même que l'exposition à des produits biologiques et chimiques.

Dans ce cadre, la part de senior reste particulièrement élevée en Guadeloupe, avec un actif sur cinq ayant 55 ans ou plus, tandis

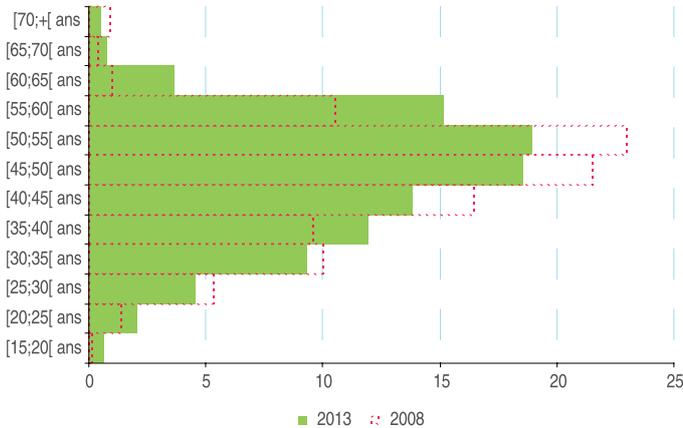
que les moins de 30 ans ne représentent que 7 % des effectifs.

Les emplois principalement occupés par des femmes

Le métier reste largement féminisé (86 % de femmes) et occupé par des natifs de la région (84 %). Toutefois, malgré les difficultés liées à l'exercice d'aide-soignant, celui-ci est moins touché par une insécurité de l'emploi. Obligatoirement salariés puisqu'ils exercent sous la responsabilité d'un personnel médical, seuls 11 % d'entre eux ont des contrats à durée limitée. Cette proportion reste inférieure à celle des infirmiers salariés (15 %). Parallèlement, le turn-over associé à ce métier est plutôt faible, proche de celui des infirmières.

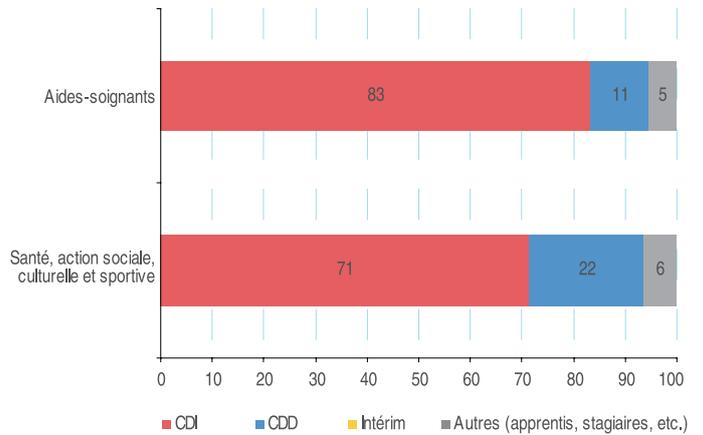
Les possibilités de mobilités professionnelles pour les aides-soignants demeurent faibles. Les changements se réalisent principalement dans le même domaine professionnel : la santé, action sociale, culturelle et sportive ou dans celui des services aux particuliers et aux collectivités. Cependant, le métier devrait évoluer vers une plus grande polyvalence des tâches conjointement à une élévation du niveau de qualification. Par exemple, à l'instar d'une majorité de métiers bénéficiant des avancées technologiques en informatique, les aides-soignants sont amenés à maîtriser de nouveaux outils notamment dans la gestion et le suivi des dossiers informatisés des patients. ■

68 Pyramides des âges de la famille professionnelle des aides-soignants en 2008 et 2013 (en %)



Lecture : en 2013, 12 % des aides-soignants ont entre 35 et 39 ans.
 Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

69 Répartition des salariés par conditions d'emploi (en %)



Lecture : 71 % des salariés du domaine professionnel de la santé, action sociale, culturelle et sportive ont un CDI.
 Source : Insee, EEC 2014, 2015, 2016.

70 Chiffres clés

	Famille professionnelle		Domaine professionnel	
	Aides-soignants		Santé, action sociale, culturelle et sportive	
Âge médian	47		43	
Part des 55 ans et plus (en %)	20		18	
Part des femmes (en %)	86		74	
Part des natifs de la région (en %)	84		68	
Part de non-salarié (en %)	0		19	
Aucun diplôme (en %)	5		6	
Qualification dominante (en %)				
1 ^{ère} spécialité de formation	Services aux personnes : 57 %		Services aux personnes : 60 %	
2 ^{ème} spécialité de formation	Formations générales : 10 %		Sciences humaines et droit : 8 %	
Salaires horaires nets médians (en €)	13,4		14,7	
Turnover (en %)	20		25	
Principal secteur d'activité (en %, NA niv. 17)	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale : 92 %		Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale : 82 %	

Codes ROME correspondant à la famille professionnelle : A1501 : Auxiliaire de soins aux animaux ; J1303 : Assistance médico-technique ; J1304 : Auxiliaire de puériculture ; J1501 : Aide-soignant ; K1301 : Accompagnement médico-social.
 Sources : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail), EEC 2014, 2015, 2016, DADS 2013, 2014.

Fiche métier

Infirmiers

Les infirmiers forment la plus importante famille de métiers du domaine professionnel de la santé, action sociale, culturelle et sportive avec plus de 3 500 personnes, soit 25 % des effectifs. En charge de l'administration de soins médicaux selon les prescriptions, ils peuvent exercer en tant que salarié d'une structure médicale ou en libéral. Entre 2008 et 2013, l'emploi des infirmiers a été particulièrement dynamique, en hausse de 4,8 % par an. Face au vieillissement de la population guadeloupéenne et à l'augmentation de son espérance de vie, ce dynamisme devrait perdurer. Toutefois, les effectifs guadeloupéens d'infirmiers sont particulièrement âgés : 23 % d'entre eux ont au moins 55 ans en 2013, cette part ayant augmenté de près de cinq points par rapport à 2008. Ce dynamisme de l'emploi, couplé au renouvellement des départs à la retraite, pourrait dès lors générer des tensions sur le marché de l'emploi de cette famille professionnelle.

Une progression rapide des infirmiers libéraux

Le métier est caractérisé par sa spécificité, puisque seul le diplôme d'État d'infirmier permet de l'exercer et dont la formation dure trois ans. L'accès à la formation dispensée dans des instituts de formation aux soins infirmiers est soumis à un concours, le nombre d'étudiants en 1^{ère} année étant déterminé par le Ministère des Solidarités et de la

Santé. Par conséquent, les mobilités professionnelles avec d'autres familles de métiers sont dès lors très restreintes. Une évolution possible du métier d'infirmier est le passage du salariat vers un statut libéral. Ce dernier nécessite néanmoins au préalable une expérience professionnelle minimale de deux ans. La part des seniors est par conséquent plus élevée parmi les infirmiers libéraux (26 % contre 22 % pour les salariés). En Guadeloupe, la progression des infirmiers non-salariés est nettement plus rapide que celle des salariés (+11 % par an contre 3 %).

En 2013, près d'un infirmier sur quatre est non-salarié. Cette situation pourrait accentuer de possibles tensions relatives au recrutement d'infirmiers salariés, l'attrait du statut de libéral se faisant au détriment des embauches dans les hôpitaux ou cliniques. Cette préférence pour le non-salariat résulte de la recherche de meilleures rémunérations ainsi que d'une plus grande autonomie dans la gestion du travail. Toutefois, les difficultés de recrutement dans les hôpitaux et cliniques peuvent également procéder de la recherche de profils spécialisés d'infirmiers (anesthésie, bloc opératoire) pour lesquels des formations complémentaires doivent être suivies. Cependant parmi les salariés, 84 % bénéficient d'un contrat à durée indéterminée, tandis que le turnover est relativement peu élevé. Celui-ci est, pour ce métier, supérieur à celui de Martinique mais nettement en deçà du taux guyanais.

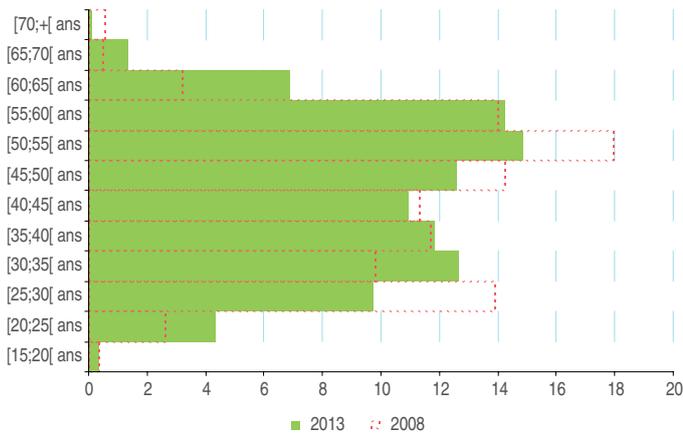
Un métier encadré par le code de la santé publique

De par sa spécificité de formation, un tiers des infirmiers travaillant en Guadeloupe n'est pas né dans la région. Le métier offre ainsi des possibilités de mobilité géographique, les besoins n'étant pas totalement couverts par le nombre de places en formation ouvert localement. L'emploi est fortement féminisé avec 84 % de femmes, soit une part proche de celle des aides-soignants.

À l'instar de ces derniers, les conditions de travail impliquent des horaires atypiques : travail de nuit, durant le week-end. De même, ils sont exposés aux agents biologiques et chimiques. Les évolutions organisationnelles qui touchent la santé, de même que l'accroissement de certaines pathologies chroniques (diabète, etc.) induisent des changements dans le métier. Pour répondre à une demande croissante d'accès aux soins dans un contexte de démographie médicale en tension, la loi de Santé du 26 janvier 2016 a introduit la pratique avancée en soins infirmiers.

En attente d'un décret d'application, les nouveaux domaines d'intervention en pratique avancée pourront comporter des activités de prévention ou de dépistage, des actes d'évaluation et de conclusion clinique, des prescriptions d'examens complémentaires et des renouvellements ou adaptations de prescriptions médicales. ■

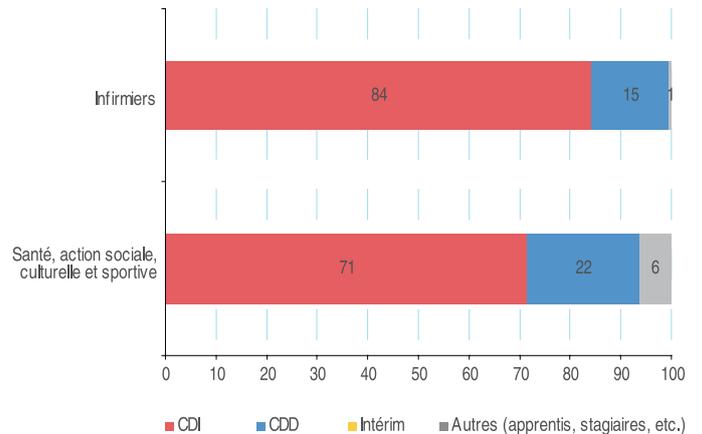
71 Pyramides des âges de la famille professionnelle des infirmiers en 2008 et 2013 (en %)



Lecture : en 2013, 12 % des infirmiers ont entre 35 et 39 ans.

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

72 Répartition des salariés par conditions d'emploi (en %)



Lecture : 71 % des salariés du domaine professionnel de la santé, action sociale, culturelle et sportive ont un CDI.

Source : Insee, EEC 2014, 2015, 2016.

73 Chiffres clés

	Familie professionnelle	
	Infirmiers	Domaine professionnel Santé, action sociale, culturelle et sportive
Âge médian	45	43
Part des 55 ans et plus (en %)	23	18
Part des femmes (en %)	84	74
Part des natifs de la région (en %)	67	68
Part de non-salarié (en %)	24	19
Aucun diplôme (en %)	0	6
Qualification dominante (en %)		
1 ^{ère} spécialité de formation	Services aux personnes : 81 %	Services aux personnes : 60 %
2 ^{ème} spécialité de formation	Sciences humaines et droit : 5 %	Sciences humaines et droit : 8 %
Salaire horaire net médian (en €)	17,7	14,7
Turnover (en %)	17	25
Principal secteur d'activité (en %, NA niv. 17)	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale : 95 %	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale : 82 %

Codes ROME correspondant à la famille professionnelle : J1502 : Coordination de services médicaux ou paramédicaux ; J1503 : Infirmier anesthésiste ; J1504 : Infirmier de bloc opératoire ; J1505 : Infirmier de prévention ; J1506 : Infirmier de soins généraux ; J1507 : Infirmier en puériculture.

Sources : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail), EEC 2014, 2015, 2016, DADS 2013, 2014.

Fiche métier

Médecins

La Guadeloupe est l'une des régions françaises où l'on comptabilise le plus faible nombre de médecins par habitant. En 2016, la densité est de 268 médecins pour 100 000 habitants, équivalente à celle de la Martinique. Néanmoins, cette densité a rapidement augmenté au cours des dernières années alors qu'elle tend à rester stable au niveau hexagonal (339 médecins pour 100 000 habitants). Les médecins ont augmenté de 1,9 % par an entre 2013 et 2016. En particulier les médecins généralistes progressent de 2,1 % sur la période. Toutefois, ces évolutions peuvent s'avérer insuffisantes au vu des besoins croissants induits par le vieillissement de la population guadeloupéenne. Pour les médecins spécialistes, l'écart de densité apparaît plus marquant : 135 spécialistes pour 100 000 habitants contre 185 en France hexagonale.

Le renouvellement des médecins concerne l'ensemble des régions françaises

À l'instar du reste des régions françaises, les effectifs de médecins sont également vieillissants et annoncent de nombreux départs à la retraite. Cette problématique pourrait en Guadeloupe modérer le rattrapage observé actuellement. Ainsi, en 2016, 46 % des médecins installés en Guadeloupe sont âgés de

55 ans ou plus, soit trois points de plus par rapport à 2013 malgré une hausse de la proportion de médecins âgés de moins de 40 ans (de 15 % en 2013 à 18 % en 2016). Ces évolutions sont le reflet des variations du numerus clausus qui conditionne annuellement le nombre d'étudiants admis en deuxième année d'études en médecine. Celui-ci a été progressivement réduit à partir de la fin des années 70 atteignant son niveau le plus bas durant les années 90 (moins de 4 000 places pour la médecine, soit deux fois moins que 20 ans auparavant).

Cependant, celui-ci a été redressé à partir des années 2000 pour répondre aux nombreux départs à la retraite des générations diplômées au cours des années 70. Ces variations du numerus clausus tendent à induire des sorties d'activités supérieures aux entrées. Cependant à un niveau national, les départs plus tardifs à la retraite et l'installation de médecins possédant un diplôme étranger compensent en partie cette tendance. En effet, depuis 2004, dans le cadre de la réforme des retraites de 2003, les médecins peuvent percevoir leur pension et continuer une activité professionnelle.

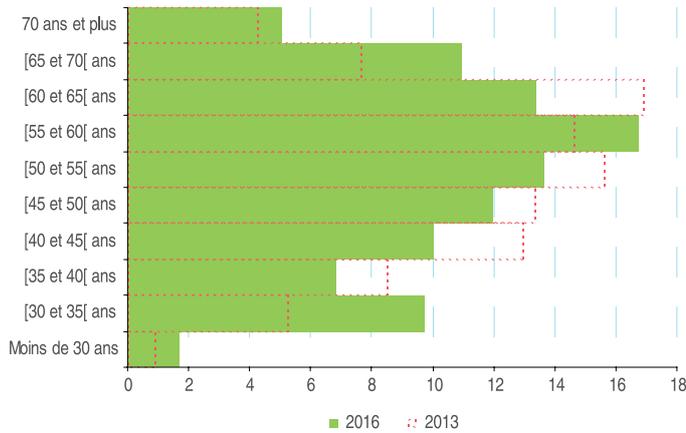
Le renouvellement de ces nombreux départs à la retraite des médecins dans l'ensemble des régions françaises peut impliquer un accroissement des inégalités territoriales.

L'attractivité d'un territoire devenant un élément primordial dans le choix d'installation des médecins nouvellement diplômés. Certains dispositifs concourent à une meilleure répartition des professionnels. Entre autres, le Contrat d'engagement service public (CESP), créé en 2009, consiste au versement d'une allocation aux étudiants en contrepartie d'une installation dans une zone où l'offre de soins est moins dense. Entre 2010 et 2013, 32 contrats ont été signés pour les Antilles-Guyane.

La Guadeloupe reste particulièrement concernée par le renouvellement des prochains départs à la retraite afin de maintenir un maillage de l'offre de soins en lien avec les évolutions sociodémographiques de la population. Notamment, la moitié des médecins spécialistes est âgée de 55 ans ou plus (43 % chez les généralistes).

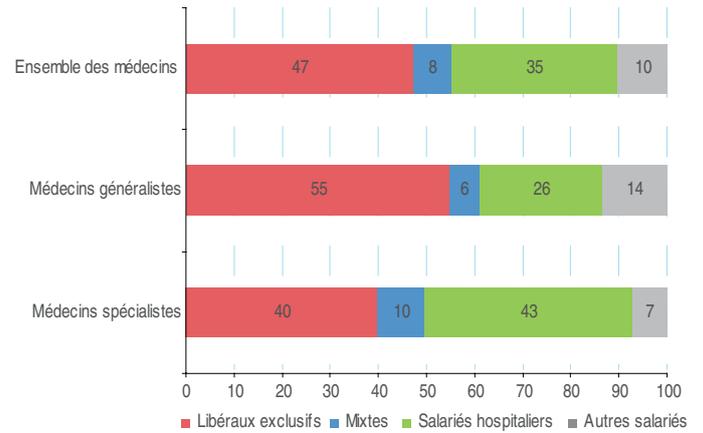
En 2016, 47 % des médecins guadeloupéens exercent exclusivement dans un cadre libéral. Cette pratique est plus fréquente chez les généralistes (55 %) mais concerne 40 % des spécialistes. Cette dernière part étant légèrement supérieure au niveau hexagonal (37 %). La féminisation du métier se poursuit et devrait se maintenir dans les années à venir. En 2016, 41 % des médecins de la Guadeloupe sont des femmes, soit trois points de plus qu'en 2013. ■

74 Pyramides des âges des médecins généralistes et spécialistes en 2013 et 2016 (en %)



Lecture : en 2016, 7 % des médecins ont entre 35 et 39 ans.
Source : Drees, 2013 2016.

75 Répartition des médecins par conditions d'emploi (en %)



Note : les médecins mixtes exercent une activité libérale mais peuvent être en partie des médecins hospitaliers au titre d'une activité secondaire.
Lecture : 40 % des médecins spécialistes exercent de manière exclusivement libérale.
Source : Insee, EEC 2014, 2015, 2016, DRESS 2016.

76 Chiffres clés

	Familie professionnelle		Domaine professionnel	
	Médecins		Santé, action sociale, culturelle et sportive	
Âge médian		nd		43
Part des 55 ans et plus (en %)		46*		18
Part des femmes (en %)		41*		74
Part des natifs de la région (en %)		33		68
Part de non-salarié (en %)		47*		19
Aucun diplôme (en %)		0		6
Qualification dominante (en %)				
1 ^{ère} spécialité de formation		Services aux personnes : 92 %		Services aux personnes : 60 %
2 ^{ème} spécialité de formation		Mathématiques et sciences : 8 %		Sciences humaines et droit : 8 %
Salaire horaire net médian (en €)		35,3		14,7
Turnover (en %)		52		25
Principal secteur d'activité (en %, NA niv. 17)		Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale : 97 %		Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale : 82 %

Codes ROME correspondant à la famille professionnelle : J1101 : Médecin de prévention ; J1102 : Médecin praticien ; K1402 : Conseil en Santé Publique.
Sources : Drees, RPPS 2016, Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail), EEC 2014, 2015, 2016, DADS 2013, 2014.

Fiche métier

Professionnels de l'animation socioculturelle

En Guadeloupe, les professionnels de l'animation socioculturelle composent 10 % des actifs occupés du domaine de la santé, action sociale, culturelle et sportive. Ces emplois ont augmenté de 1,4 % par an entre 2008 et 2013. Toutefois, ces métiers sont marqués par une forte précarité. Seul un tiers bénéficie d'un contrat à durée indéterminée et la moitié occupe un emploi à temps partiel. La progression de ces métiers pourrait également être freinée, en raison de la diminution du nombre de jeunes sur l'archipel. En 2013, on ne compte plus que 2,2 jeunes de moins de 25 ans pour une personne de 65 ans ou plus (2,8 en 2008). Les intentions de recrutement sont cependant nombreuses. Sur la période 2015-2017, plus de 500 projets de recrutement sont estimés annuellement et un quart est jugé difficile. Une partie des embauches d'animateurs socioculturels s'inscrit dans le développement des activités périscolaires consécutif à la réforme des rythmes scolaires de 2014. Par ailleurs, si les animateurs socioculturels travaillent essentiellement auprès d'un public jeune, ils peuvent également intervenir auprès d'un public adulte dans le cadre d'activités de loisirs, associatives ou de publics spécifiques (personnes en réinsertion, handicapées, etc.).

L'évolution des modes de consommation et de vie, pourrait générer et impulser des besoins de professionnels de l'animation socioculturelle ciblés sur différentes tranches d'âges. Les loisirs et la culture représentent 7 % des dépenses d'un ménage guadeloupéen contre près de 9 % pour un ménage en France hexagonale. La dynamique des emplois d'animateurs socioculturels pourrait être également favorisée à travers le développement d'emplois dans le secteur touristique et concerner également les métiers de sportifs et d'animateurs sportifs. Sur l'archipel, cette famille réunit moins de 4 % des emplois du domaine professionnel de la santé, action sociale, culturelle et sportive. Toutefois, ils augmentent de 3 % par an entre 2008 et 2013. Plus spécifiques en matière de qualification et de compétences demandées,

plus de la moitié des projets de recrutement relatifs à ces métiers est jugée difficile sur la période 2015-2017.

Une faible part de seniors mais une précarité des emplois

Les emplois d'animateurs socioculturels sont occupés par une faible part de seniors. En 2013, 8 % sont âgés de 55 ans ou plus alors qu'ils représentent 19 % des emplois au niveau régional. Trois animateurs sur dix sont âgés de moins de 30 ans. Toutefois, en raison des conditions d'emploi précaires et conditions de travail défavorables, ces jeunes semblent se réorienter vers d'autres métiers à des âges plus avancés. Cette tendance explique le creux observé dans la pyramide des âges entre 30 et 40 ans. La faible sécurité liée à ce métier est soulignée par le fort taux de turn-over. Cette précarité ne concourt pas à la valorisation des métiers, pouvant être considérés comme peu professionnalisés, sans perspectives d'évolution de carrière et peu rémunérateurs. Ceci peut d'autant plus accentuer les difficultés d'embauche.

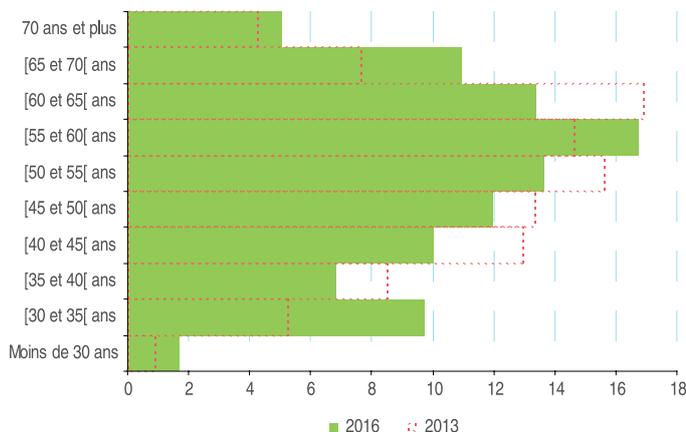
Dans le cadre de l'animation, différents diplômes de niveau hétérogène existent allant du Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT) au Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DES-JEPS). De même des diplômes non professionnels (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur-BAFA, brevet d'aptitude aux fonctions de directeur-BAFD) permettent également d'exercer un emploi d'animateur de façon occasionnelle (moins de 80 jours par an). Ces diplômes offrent des possibilités d'emploi à des personnes ne souhaitant pas obligatoirement s'orienter vers ces métiers sur le long terme (étudiants, etc.) ainsi qu'à des personnes sorties du système scolaire sans qualification. En Guadeloupe, les non-diplômés forment 31 % des effectifs, tandis que les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme post-bac en représentent 36 %. Ainsi, 31 % des professionnels de l'animation détiennent une formation relative aux

services à la personne. Cette variété du niveau de qualification peut aussi expliquer les problématiques liées aux recrutements résultant d'une inéquation entre les offres d'emplois et le profil des candidats. L'offre peut requérir un niveau de qualification non possédé par le candidat ou à l'inverse celui-ci peut être trop qualifié par rapport au poste proposé. Pourtant, la principale problématique des emplois de l'animation socioculturelle relève du caractère précaire des emplois. La stabilité de l'emploi n'étant pas garantie, une partie des salariés peut occuper ce type d'emploi dans l'attente d'une meilleure opportunité ou d'une réorientation professionnelle. Les employeurs sont généralement des collectivités territoriales ou des organismes associatifs pour lesquels la pérennisation et la création d'emplois dans l'animation sont contraintes par les politiques publiques et les budgets affectés ou le versement de subventions.

Potentialités de développement dans le secteur privé

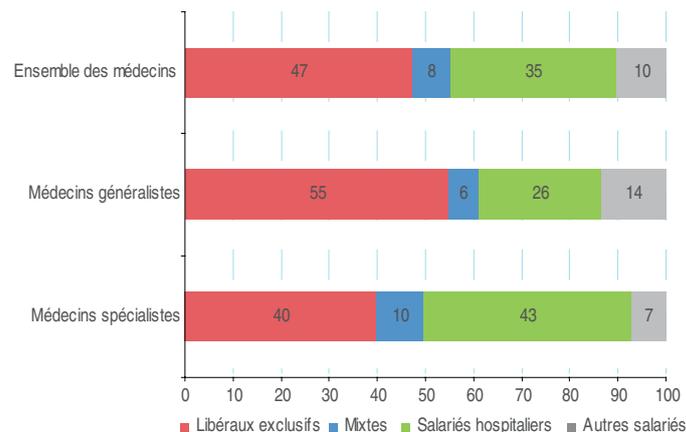
Les femmes sont majoritaires dans les métiers de l'animation socioculturelle. En Guadeloupe, huit sur dix sont des femmes. Les natifs de l'île prédominent (86 % en 2013), le métier offrant des possibilités d'insertion à des personnes qualifiées ou non. Un développement des métiers de l'animation dans le secteur privé pourrait contribuer à dynamiser les emplois sur l'île mais également à valoriser les compétences et savoir-faire (*encadré*). Néanmoins, la professionnalisation et la sécurisation des conditions d'emploi semblent essentielles afin de minimiser les possibles tensions pouvant résulter d'un manque d'attractivité en raison d'une vision erronée de l'emploi (job d'étudiant, perspectives d'évolution limitée, emploi temporaire, etc.). Par ailleurs, dans un environnement marqué par l'insécurité où 23 % des Guadeloupéens déclarent un sentiment d'insécurité contre 10 % en France hexagonale, ces métiers contribuent à réduire les inégalités sociales et un renforcement du lien social. ■

77 Pyramides des âges de la famille professionnelle des professionnels de l'animation socioculturelle en 2008 et 2013 (en %)



Lecture : en 2013, 12,5 % des professionnels de l'animation socioculturelle ont entre 35 et 39 ans.
 Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

78 Répartition des salariés par conditions d'emploi (en %)



Lecture : 71 % des salariés du domaine professionnel de la santé, action sociale, culturelle et sportive ont un CDI.
 Source : Insee, EEC 2014, 2015, 2016.

79 Chiffres clés

	Famille professionnelle	Domaine professionnel
	Professionnels de l'animation socioculturelle	Santé, action sociale, culturelle et sportive
Âge médian	39	43
Part des 55 ans et plus (en %)	8	18
Part des femmes (en %)	81	74
Part des natifs de la région (en %)	86	68
Part de non-salarié (en %)	0	19
Aucun diplôme (en %)	31	6
Qualification dominante (en %)		
1 ^{ère} spécialité de formation	Services aux personnes : 31 %	Services aux personnes : 60 %
2 ^{ème} spécialité de formation	Communication et information : 8 %	Sciences humaines et droit : 8 %
Salaire horaire net médian (en €)	8,9	14,7
Turnover (en %)	40	25
Principal secteur d'activité (en %, NA niv. 17)	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale : 66 %	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale : 82 %

Codes ROME correspondant à la famille professionnelle : G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques ; G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents ; K1206 : Intervention socioculturelle.
 Sources : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail), EEC 2014, 2015, 2016, DADS 2013, 2014.

Animation socioculturelle et sportive dans le tourisme

Le secteur du tourisme offre des potentialités de développement de métiers liés à l'animation socioculturelle et sportive. En Guadeloupe, la part des professionnels de l'animation socioculturelle dans des secteurs d'activité à caractère touristique reste limitée (inférieure à 10 % des emplois de la famille professionnelle en 2013). Toutefois, en lien avec l'essor du tourisme au niveau mondial, les attentes des touristes évoluent vers la recherche et la découverte de différentes activités, pratiques culturelles ou sportives. La mise en valeur du patrimoine culturel, des sites naturels et historiques de la Guadeloupe présente autant de possibilités de développement qui doivent s'adapter à une clientèle diverse. Les attentes de visiteurs croisiéristes de passage sur une courte durée étant différentes de celles des touristes séjournant plus longtemps sur l'archipel. Le tourisme de croisière, de plaisance et l'ouverture de nouvelles lignes aériennes génèrent également l'arrivée d'une nouvelle clientèle non obligatoirement francophone pour laquelle la maîtrise de langues étrangères est nécessaire par les différents professionnels. L'usage de l'anglais s'avère essentiel au regard de la concurrence et du développement du tourisme dans les autres îles anglophones de la zone caraïbe. L'emploi de la famille professionnelle des sportifs et animateurs sportifs peut également être dynamisé par le développement d'activités touristiques. Notamment, les sports nautiques offrent des possibilités pour lesquels les compétences recherchées peuvent être particulièrement spécifiques, à l'exemple de moniteurs de plongée.

Approche sectorielle

Secteur de la santé humaine et action sociale

Le secteur de la santé et de l'action sociale occupe 15 % de l'emploi guadeloupéen en 2013. Répondant aux besoins et évolutions sociodémographiques qui touchent l'archipel, l'emploi augmente de 2,8 % par an entre 2008 et 2013. L'activité regroupe des métiers de santé pour lesquels les qualifications sont spécifiques mais également une large part d'emplois de services, moins qualifiés, liés au soutien et à l'hygiène. Ainsi, près de trois emplois du secteur sur dix relèvent du domaine des services aux particuliers et aux collectivités. Ces derniers sont complémentaires aux emplois dédiés exclusivement à la santé. Ainsi, on retrouve, d'une part, 13 % d'aides à domicile et d'aides ménagères qui participent au maintien et au soutien des personnes dans leur résidence. D'autre part, les

agents d'entretien évoluent dans les différents établissements de soins. Les exigences sanitaires et d'hygiène liées à la pratique de la santé induisent que ces derniers représentent 8 % des emplois du secteur. En particulier, un agent d'entretien guadeloupéen sur cinq évolue dans le secteur de la santé, action sociale. Toutefois, ces différents métiers du domaine des services aux particuliers et aux collectivités présentent un taux élevé de postes à temps partiel.

Les emplois non médicaux liés à la gestion et à l'administration sont aussi considérables. Ces métiers touchent à différents niveaux de responsabilité, de la direction à l'accueil. Ils participent, entre autres, à la planification, au pilotage et à la coordination de la politique des établissements de santé.

Les réglementations spécifiques au secteur, et les procédures liées à la gestion et au suivi des dossiers médicaux soulignent également le poids de ces métiers à caractère administratif dans le secteur.

En définitive, le secteur de la santé est particulièrement concerné par le renouvellement des prochains départs à la retraite. Les métiers médicaux et ceux de services regroupent de fortes proportions de seniors. Si les premiers sont contraints par des qualifications et diplômes spécifiques, les seconds peuvent souffrir d'un manque d'attrait en raison de conditions d'emploi et de travail peu favorables. De plus, des tensions sont également soulevées sur les emplois administratifs, notamment pour l'emploi de cadres expérimentés et qualifiés. ■

80 Répartition de l'emploi du secteur de de la santé humaine et action sociale par principaux domaines professionnels en 2013 (en nombre et %)

	Secteur d'activité de la santé humaine et action sociale (en nombre)	Part des emplois dans le secteur (en %)	Part des emplois dans la famille professionnelle associée (en %)
Total emploi	19 000		
<i>dont les domaines et familles professionnelles suivants :</i>			
Santé, action sociale, culturelle et sportive	9 180	48	64
Aides-soignants	2 110	11	88
Infirmiers, sages-femmes	3 300	17	88
Médecins et assimilés	1 230	6	74
Professions para-médicales	1 200	6	60
Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	940	5	60
Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	400	2	13
Services aux particuliers et aux collectivités	5 150	27	30
Aides à domicile et aides ménagères	2 520	13	68
Agents d'entretien	1 500	8	20
Gestion, administration des entreprises	1 500	8	12
Administration publique, professions juridiques, armée et police	1 200	6	8

Lecture : le secteur de la santé humaine et action sociale regroupe près de 19 000 emplois en 2013 dont la moitié relèvent du domaine professionnel de la santé, action sociale, culturelle et sportive. Les emplois de ce domaine appartiennent pour 64 % au secteur de la santé humaine et action sociale.

Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail).